



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPES INTERNE – CAER**

**Section : ITALIEN**

**Option :**

**Session 2020**

Rapport de jury présenté par : Jean-Philippe BAREIL – Président du jury



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **SOMMAIRE**

- |   |      |
|---|------|
| 1) Informations diverses sur le déroulement de la session 2020  | p. 3 |
| 2) Impressions générales du jury sur les dossiers RAEP corrigés | p. 4 |
| SITOGRAFIE  | p. 7 |

Le jury remercie Mme Bégrand, principale du collège Marcelle Pardé de Dijon, ainsi que le personnel administratif de l'établissement pour l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé lors de la correction des dossiers RAEP.

### 1) Informations diverses sur le déroulement de la session 2020

Les circonstances exceptionnelles que notre pays a connues avec l'épidémie de COVID ont considérablement perturbé cette session du CAPES interne. En effet, en raison du confinement décrété dans le courant du mois de mars, puis d'une décision ministérielle, l'épreuve orale d'admission n'a pas eu lieu et les candidats admis l'ont été sur la seule base du dossier RAEP. Les futurs candidats et les candidats inscrits à la session 2020 du concours ne trouveront donc pas dans ce rapport d'informations relatives à l'épreuve orale.

#### Sur les modalités du concours :

##### JORF n°0099 du 27 avril 2013, annexe II

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361553&dateTexte=&oldAction=rec hJO&categorieLien=id>

#### Sur le dossier RAEP :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98469/conseils-pour-l-epreuve-de-raep-de-certains-concours-internes.html>

	CAPES INTERNE	CAER
Nombre de postes ouverts	5	5
Nombres de postes attribués :		
liste principale	5	5
liste complémentaire	1	1
Nombre des candidats	141	69
Nombre des dossiers corrigés	81	46
Candidats admissibles	12	12
Barre d'admissibilité	16/20	15/20
Barre d'admission :		
liste principale	18	18
liste complémentaire	17,5	17,5

Détail des notes attribuées : 1 (2) ; 2 (3) ; 2,5 (2) ; 3 (3) ; 3,5 (2) ; 4 (2) ; 5 (4) ; 5,5 (3) ; 6 (9) ; 6,5 (1) ; 7 (5) ; 7,5 (3) ; 8 (6) ; 8,5 (1) ; 9 (11) ; 10 (3) ; 10,5 (8) ; 11 (8) ; 11,5 (3) ; 12 (6) ; 13 (8) ; 13,5 (1) ; 14 (6) ; 14,5 (2) ; 15 (2) ; 15,5 (1) ; 16 (5) ; 16,5 (1) ; 17 (4) ; 17,5 (2) ; 18 (3) ; 18,5 (2) ; 19 (4) ; 20 (1).

## 2) Impressions générales du jury sur les dossiers RAEP corrigés

Comme en témoignent les notes citées plus haut, la lecture des dossiers a permis au jury d'attribuer de bonnes – voire très bonnes – notes à de nombreux candidats. Plusieurs points positifs ont été observés, mais aussi des points à améliorer. Rappelons tout d'abord les attentes du jury. Le dossier RAEP doit permettre au candidat de monter :

- qu'il connaît les programmes ou qu'il les a lus (rappelons que toute séquence doit se référer à un programme)
- qu'il connaît les niveaux cible du CECRL
- qu'il est capable de décrire une séquence et sa mise en œuvre, de lui donner un titre pertinent et d'indiquer son ancrage dans le programme, ainsi que le nombre des séances qui la composent et les activités langagières qu'elle aborde
- qu'il est en mesure d'expliquer comment il introduit les notions nouvelles (en matière lexicale, par exemple), quelles stratégies il a choisies afin que ses élèves s'approprient ces notions
- qu'il a réfléchi à ce qu'il peut proposer en termes de différenciation et de remédiation
- qu'il sait évaluer les progrès des élèves (ce qui ne se réduit pas à noter)
- qu'il sait évaluer son travail de professeur, à savoir les points forts de sa démarche mais aussi des axes de progrès, sachant qu'il y en a toujours.

Sur cette base, les dossiers les meilleurs sont ceux qui proposent un projet clair construit autour d'une problématique culturelle « italienne », organisé en quelques séances à partir de supports en adéquation avec le niveau d'enseignement, et qui permettent aux élèves « d'en savoir davantage » sur un sujet et d'être capables de lire, d'écouter et produire des messages sur ce même sujet, lui-même en relation avec la culture italienne ; de même, les meilleurs dossiers sont ceux qui reviennent honnêtement sur le travail mené sans se payer de mots et sans se dénigrer.

### Points positifs :

Dans la première partie du dossier, de nombreux candidats font état de la formation au CAPES interne qu'ils ont suivie, des visites-conseil qu'ils ont reçues, tout comme de l'aide de leur tuteur. Certains candidats au parcours professionnel « sinueux » ont su habilement montrer en quoi l'expérience qu'ils ont acquise dans des domaines parfois très éloignés de celui de l'enseignement a été mise au service du nouveau métier qu'ils exercent et dans lequel ils souhaitent être titularisés. Rappelons à ce propos que la première partie du dossier ne saurait se limiter à un *curriculum vitae* du type recrutement, mais qu'elle doit déjà constituer une réflexion sur l'activité pédagogique en tant que telle, dont la deuxième partie du dossier sera une illustration plus circonstanciée.

Dans la deuxième partie du dossier, le jury a constaté que les candidats ont su montrer la place que la séquence décrite occupe dans la progression annuelle, tout comme l'articulation entre les différentes séquences. Ils en ont dressé la « carte d'identité », tout comme ils ont su ancrer la séquence dans les programmes officiels. Presque tous les candidats ont mentionné le projet intermédiaire et le projet final, ainsi que les évaluations prévues (même si ce point est parfois resté un peu vague), de même qu'ils ont retranscrit la trace écrite, de façon à bien montrer le résultat du travail des élèves pendant la séance.

Le jury a été sensible à l'honnêteté avec laquelle les candidats ont dressé le bilan de la séquence décrite, certains d'entre eux se livrant à une réflexion sincère et distanciée sur ce qui n'a pas fonctionné et proposant des ajustements convaincants.

On a pu observer une utilisation pertinente des outils et ressources numériques (qui ne sont pas une fin en soi et doivent être reliés à un projet précis) tout comme d'intéressantes propositions d'activités différenciées qui prennent en compte la diversité des élèves. Certains dossiers ont ainsi donné des indications précises quant aux aides fournies aux élèves ayant des besoins spécifiques.

#### Points négatifs ou à améliorer :

On ne saurait trop rappeler à des enseignants en exercice souhaitant être titularisés la nécessité de respecter les modalités du concours, jusques et y compris dans la présentation du dossier RAEP. Certains dossiers n'ont été fournis qu'en un seul exemplaire et sans la signature d'un Chef d'établissement (au risque d'être jugés irrecevables et d'entraîner l'élimination de leur auteur). La présentation générale a parfois laissé à désirer : certains dossiers n'ont pas été reliés, offrent une mise en page erratique (des interlignes différents d'un paragraphe à l'autre, des marges non justifiées, des titres non normalisés) ou ne comportent pas d'annexes. Celles-ci sont parfois sans intérêt, comme des tableaux de conjugaisons, des pages de manuels reproduites sans le moindre commentaire ou des photographies des élèves. Le jury a d'ailleurs parfois eu l'impression que des supports de natures diverses avaient été insérés dans le texte pour atteindre artificiellement le nombre de pages requis.

Dans la première partie du dossier, la description du parcours suivi par le candidat est parfois trop vague ou, à l'inverse, trop personnelle. Elle se réduit souvent à l'énumération linéaire et descriptive de ses affectations, sans mise en évidence des compétences acquises au cours des expériences professionnelles. Or c'est bien dans ce point précis que réside tout l'intérêt de cette première partie, qui mérite qu'on lui consacre plus de soin. En ce qui concerne le style dans laquelle elle doit être rédigée, précisons qu'il est inutile que les candidats se livrent à des envolées lyriques sur leur vocation pour l'enseignement, ou qu'ils ornent la description de leur parcours professionnel d'accents pathétiques ou de remarques polémiques sur la solitude qu'un enseignant d'italien peut ressentir au sein de son établissement. Ils éviteront aussi des platitudes sur l'enseignement, présenté comme « le plus beau métier du monde » ou des aphorismes (ou des banalités) comme « ...la culture. En somme la vie ».

Certains candidats donnent l'impression dommageable de n'avoir jamais rencontré aucun membre de la communauté éducative des établissements où ils sont intervenus et de n'avoir jamais échangé avec aucun collègue ni participé à aucune instance pédagogique. Or c'est bien lors de ces temps institutionnalisés ou informels, à travers les interactions avec les équipes éducatives et avec la direction de son établissement qu'un professeur développe des compétences et qu'il construit sa professionnalité. De même, on attend des candidats qu'ils montrent le chemin qu'ils ont parcouru depuis leur entrée dans le métier, le parti qu'ils ont pu tirer d'un accompagnement (formalisé ou non) par leurs pairs, de la formation ou d'une visite conseil.

Le jury a pu observer quelques flottements dans la connaissance du CECRL. Ainsi, on évitera d'écrire que « B1 est le niveau attendu en 3<sup>ème</sup> LV2 », sachant que le niveau B1 est le niveau visé en LVB au baccalauréat.

L'essentiel des points à améliorer concerne la description de la séquence. Certains dossiers sont à cet égard franchement problématiques. Plusieurs d'entre eux (présentés notamment par des candidats enseignant à l'université) « décrivent » une séquence fictive, jamais mise en œuvre, comme en témoignent des verbes conjugués au conditionnel. Un candidat titulaire d'un master MEEF et actuellement assistant d'éducation a présenté dans le détail les activités du « Club Découverte de l'italien » qu'il a proposées à trois élèves volontaires entre midi et deux heures, alors qu'il aurait plutôt eu intérêt à décrire ce qu'il avait fait pendant le stage de pratique accompagnée lors de la préparation de ce master. Un autre candidat décrit une séquence consacrée au Caravage et destinée à des étudiants de Licence non-spécialistes en italien, séquence pour

laquelle il a sollicité l'aide d'un autre collègue, apparemment grand connaisseur de la peinture italienne, dont les interventions constituent l'essentiel de la séquence.

Le titre donné à une séquence est révélateur du degré de réflexion et de maîtrise pédagogiques du candidat ; il importe donc de le choisir avec le plus grand soin. À cet égard, les thèmes abordés par les séquences sont souvent peu convaincants : les candidats s'en tiennent volontiers à des thèmes « classiques » et sans grande originalité, comme la mafia, Rome et ses monuments, la gastronomie italienne et les migrations que l'Italie a connues. Indépendamment du fait qu'il incombe à tout enseignant de faire preuve d'originalité et de lutter contre des représentations stéréotypées de l'Italie, le candidat qui se contente d'intituler son projet pédagogique « La mafia » montre sa méconnaissance des programmes du collège et du lycée, qui ne proposent nullement l'étude de la délinquance en tant que telle. En revanche, interroger la résistance face à la délinquance, les figures emblématiques de la lutte antimafia ou l'engagement des citoyens et des artistes est bien plus pertinent et indique que le candidat a pris le temps de lire les programmes culturels et qu'il a réfléchi à leur mise en œuvre. Défaut symétrique, quelques dossiers proposent des séquences qui pourraient être développées dans le cadre de l'enseignement du français langue étrangère, voire de toute autre langue, en raison d'une absence totale d'ancrage dans la culture italienne. Ces séquences « passe-partout », dépourvues d'entrée culturelle, montrent que leurs auteurs ne connaissent pas ou qu'ils n'ont pas bien compris le sens ni même l'intérêt des programmes culturels. Le jury invite les futurs candidats à s'appuyer sur les ressources d'accompagnement des programmes en ligne sur le portail national des langues vivantes pour percevoir concrètement ce que recouvre la notion d'ancrage culturel et concevoir des projets pédagogiques qui s'inscrivent dans les programmes et témoignent d'une réflexion sur ce que le professeur doit enseigner.

Par ailleurs, croyant bien faire, des candidats présentent un projet pédagogique très ambitieux, qui envisage l'étude d'extraits littéraires si nombreux, si longs et si peu accessibles à des élèves – même d'un très bon niveau – que le jury s'interroge sur la réalité de sa mise en œuvre ou, au moins, sur le parti que les élèves ont pu tirer d'une proposition pédagogique aussi indigeste. Cette perplexité est d'autant plus légitime que le candidat lui-même ne revient guère sur les progrès réalisés par ses élèves ni sur les compétences qu'ils ont développées. Dans la même logique, les supports présentés dans les dossiers sont parfois non exploités ou sous-exploités, en particulier les textes littéraires, souvent vidés de leur sens et de leur portée culturelle.

Enfin, certaines séquences mal construites proposent des activités décousues, sans lien avec ce qui les précède et ce qui les suit. Elles offrent souvent trop peu de guidage aux élèves : on ne peut en effet inviter des élèves à aller au CDI pour y chercher des informations sur Laurent de Médicis ou leur demander de présenter un personnage célèbre de la culture italienne sans leur donner des consignes plus précises. De même, de graves incohérences pédagogiques ont parfois été observées : ainsi, un candidat décrivant une séquence construite autour de l'apprentissage de l'article défini a joint en annexe une liste de noms qui n'étaient jamais accompagnés de leur article – au risque, bien évidemment, de faire naître de graves confusions dans l'esprit de ses élèves.

Le dernier point de ce rapport portera sur de nombreux problèmes de langue ou de style, sur lesquels il convient d'attirer l'attention des futurs candidats.

Rappelons d'abord que le fait que le dossier RAEP soit un dossier pédagogique n'implique nullement l'usage d'un langage jargonnant, dont la seule finalité est de montrer que le vocabulaire « technique » du métier d'enseignant est maîtrisé (surtout quand il est appliqué à la description d'une séquence totalement incohérente). Outre de nombreux pléonasmes (« car en effet ») et des tournures bien pompeuses (« mon parcours m'a offert l'acquisition de compétences primordiales »), les dossiers présentent souvent des phrases maladroitement bancales voire totalement inintelligibles, chose qui – soulignons-le – n'est pas le seul fait de candidats italophones (qui, il est vrai, ont souvent multiplié les impropriétés lexicales). De graves manquements ont été observés dans la maîtrise de la ponctuation : tantôt une virgule sépare le verbe de son sujet, tantôt les incises

sont mal indiquées. Dans un dossier, on a même pu constater une absence totale de virgules, ce qui en a rendu la lecture particulièrement laborieuse.

Le jury a observé d'importantes lacunes dans la connaissance de la grammaire française et italienne (en particulier dans l'emploi des articles, des adjectifs possessifs ou dans le maniement de l'impératif). Certains candidats confondent les adjectifs et les pronoms possessifs, les adjectifs et les pronoms démonstratifs ou ne font guère de différence entre prépositions, locutions prépositives et articles contractés. Des fautes d'orthographe ont été relevées dans des expressions ou des mots pourtant courants (*che mestiere \*fà ? ; un \*pò ; \*qual'è ; j'ai \*du lire ; je \*prennais*) ; de même, trop de fautes d'accord ont été observées. Comme on peut l'imaginer, des erreurs de ce type ont eu de lourdes conséquences sur la note attribuée au dossier ; on ne rappellera jamais trop l'importance d'une relecture très attentive du dossier, que les candidats – rappelons-le – ont tout le temps de corriger ou d'amender avant de le transmettre au jury.

## SITOGRAPHIE

<https://eduscol.education.fr/> : portail national des professionnels de l'éducation.

[Portail national des langues vivantes](#) : tous les textes officiels relatifs à l'enseignement des langues (programmes, examens) ainsi que des ressources pédagogiques spécifiques sont accessibles depuis le **portail national** des langues qui offre également un accès à toutes les ressources pédagogiques académiques.

[La lettre Édu Num Langues vivantes](#) est une lettre d'information sur les usages, les ressources et les actualités de la discipline concernant la mise en œuvre du numérique.

[Rapports des jurys des concours internes](#) : le jury recommande une lecture très attentive du rapport du CAPES interne d'italien session 2017, qui propose l'exploitation pédagogique détaillée de deux dossiers (collège et lycée) soumis aux candidats. Ces pages constituent pour tout enseignant une aide précieuse tant à la conception des séquences d'enseignement au quotidien qu'à l'élaboration de la seconde partie du dossier de RAEP.

<http://cle.ens-lyon.fr/italien/> : **la clé des langues**, site conçu en partenariat avec l'École Normale Supérieure pour permettre aux professeurs de disposer de ressources scientifiques, pédagogiques et documentaires destinées à leur formation, à l'actualisation de leurs connaissances ou à une ouverture de leur champ disciplinaire.